

# LIVRET D'ACCUEIL INTERNAT



# SOMMAIRE

---



Les horaires : internat, self, bagagerie



Les points importants du règlement à respecter



Les consignes en cas d'alerte incendie



Les numéros, adresses-mails importantes



Cartes mentales

# HORAIRES

---

## Internat :

**7h00** : réveil des élèves avec la sonnerie

**7h20/7h25** : fermeture des internats

**7h00 à 7h45** : service du petit-déjeuner au self

**8h10** : début des cours

**17h25** : fin des cours

**17h50** : ouverture des internats

**18h00** : appel des internes et début de la première heure d'étude de 45 minutes en chambre pour tous les élèves (possibilité d'étude en salle selon la situation)

**18h45 à 19h15** : Horaires de service au self

**19h30** : réouverture des internats

**19h45** : Fermeture du self

**20h00** : appel des internes et début de la seconde étude en chambre de 45 minutes (possibilité d'étude en salle selon la situation). Chaque élève doit être à son bureau

**20h45 à 21h05** : possibilité d'une pause à l'extérieur (cour, portail) sous la surveillance d'un assistant d'éducation

**20h45 à 22h00** : temps libre (douche, détente, musique, utilisation du portable ou possibilité de poursuivre l'étude)

**22h00** : extinction des feux, coucher et enclenchement de l'alarme anti-intrusion (interdiction d'utilisation des écrans : téléphones – ordinateurs – tablettes...)

## Bagagerie :

**Lundi-Mardi-Jeudi** : 8h - 9h et 17h - 18h

**Mercredi** : 8h - 9h et 12h - 13h

**Vendredi** : 8h - 9h et 13h - 17h45



# Les points importants

---

## du règlement

---

### SALLE D'ÉTUDE

- Cet espace est réservé à des temps de travail, dans le calme (ex: heure d'étude)
- La salle doit rester propre et rangée (si des tables sont déplacées merci de les remettre en place)

### ARRIVÉE / DÉPART

- Le premier appel est fait en chambre à 18h, en cas de retards répétés, l'élève s'expose à une punition
- Les responsables légaux doivent signaler toutes absences ou départ de l'internat au préalable à la vie scolaire, par mail. Dans le cas inverse l'élève s'expose à une punition ou une sanction (RI chapitre 4)
- L'élève doit s'assurer auprès des AE qu'une autorisation de sortie a bien été envoyée par les responsables légaux. Dans le cas contraire, il s'expose à des punitions.
- Les absences doivent rester exceptionnelles et validées par l'un des CPE (sauf soirée du mercredi) afin de favoriser un rythme régulier des élèves

### SORTIES ENTRE 18H ET 20H

- Aucun élève interne n'est autorisé à sortir après 18h sans l'accord écrit de ses responsables légaux et validation des CPE
- En cas d'activités extra-scolaires régulière en soirée, l'élève doit : avoir au préalable suivi le protocole adéquat auprès de la vie scolaire pour être dans les règles (avoir une autorisation des responsables légaux, et prévenir la vie scolaire en cas de changement quelconque), être rentré avant 20h et si il souhaite bénéficier d'un repas hors horaire du self, il doit s'inscrire à la vie scolaire avant 15h du jour souhaité
- Les repas tardifs s'effectuent à 20h accompagné d'un surveillant et sont uniquement pour les élèves concernés par les activités extra-scolaires REGULIÈRES (cas particuliers sous validation des CPE)

## MERCREDI APRÈS-MIDI

- Les élèves sont libres après la dernière heure de cours de la matinée jusqu'à 18h.
- Si le service de vie scolaire le permet et si le comportement des internes est irréprochable, l'internat sera ouvert de 14h à 18h, excepté une fois par mois où il sera ouvert de 16h à 18h (Cf calendrier affiché).

Une mine d'informations



# Hygiène / Santé

(cf RI chap 3, paragraphe 6 et 10)

## **SANITAIRES / HYGIÈNE PERSONNEL**

- Le papier (toilette) se jette dans les toilettes
- Tout autre objet (serviettes hygiéniques, lingettes,...) doit être jeté dans la poubelle
- La chasse d'eau doit être tirée SYSTEMATIQUEMENT, le wc nettoyé avec la brosse si nécessaire et l'abattant doit être nettoyé après chaque passage
- Pour le bien être de la vie en communauté, l'hygiène personnel ne doit pas être prise à la légère (douche, brossage de dents, nettoyage des espaces privatif, changement de draps,...)

## **CHAMBRE**

- Chaque matin vous devez ranger vos chambres (rien au sol et le strict minimum au bord des éviers)
- Rien ne doit être fixé sur les murs
- Les chaises et les poubelles doivent être posées sur vos bureaux tous les matins
- Il est interdit de fermer les chambres à clé lorsque vous êtes à l'intérieur
- Vous ne pourrez pas retourner dans vos chambres entre 7h25 et 17H50 alors veillez à ne rien oublier

## **TRAITEMENT / DÉPART POUR MALADIE**

- Pour tout traitement médical ponctuel et/ou permanent, une ordonnance et les médicaments (dans un pilulier si nécessaire) devront être remis à l'infirmière en journée. Elle transmettra par la suite le protocole et le traitement au surveillant
- Seul l'infirmière pourra prendre la décision d'autoriser l'élève à conserver son traitement
- En cas de problème de santé important, le surveillant préviendra le personnel de permanence qui jugera de la nécessité de prévenir la famille ou de faire intervenir les secours
- Nous pouvons être amenés à demander aux responsables légaux de venir chercher leur enfant en cas de maladie
- Si l'élève est pris en charge par les services de secours et transporté dans un centre hospitalier, il est de la responsabilité de ses responsables légaux de le récupérer. Le personnel de l'établissement ne sera en aucun cas autorisés à le récupérer

# SÉCURITÉ

## LES SOIRÉES

- Seule l'étude du lundi est facultative pour permettre aux internes de s'installer. Toutes les autres sont obligatoires.
- Pour la suivante et celles des autres jours, elles sont obligatoires
- Le mercredi c'est temps libre, il est possible d'aller au foyer et participer aux activités proposées (soirées de l'ALESA, AS,...)

## ALARMES

- Plusieurs exercices d'évacuation auront lieu durant l'année, ces derniers doivent être pris au sérieux et les consignes doivent être respectées (cf page 9)
- Chaque dortoir est équipé d'une alarme anti-intrusion, mise en route par le surveillant à 22h. Si un élève essaie de sortir de l'étage elle retentira dans la chambre du surveillant.
- Tous déclenchement d'une alarme pour de mauvaises raisons entraînera des sanctions prévues au règlement intérieur

## LES INTERNES HABITANT À + DE 1H30 DE ROUTE

- Il est impératif que ces élèves est un "correspondant" domicilié dans le carcassonnais afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge rapide en cas de maladie, accident, ou évènement majeur (inondations, grèves, ....)

## ALCOOL / DROGUES

- La détention et la consommation d'alcool ou de drogue est totalement interdite dans l'enceinte de l'établissement (cf RI paragraphe 10 alinéa 1). Tous manquement sera suivi d'une sanction prévue au RI.
- Les élèves surpris en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant seront immédiatement renvoyé chez eux
- Concernant les produits illicites, ils feront également l'objet d'un signalement auprès des services du Procureur de la République.

## DIVERS

- Afin d'éviter les risques d'incendie, les appareils électriques sont interdits à l'internat (bouilloires, radiateur, plaque chauffante,...)
- Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué avec un AE en présence de l'élève. Toute dégradation sera facturée aux responsables légaux.
- Il est formellement interdit de FUMER ou VAPOTER dans l'enceinte du lycée. Un coin fumeur est prévue à cet effet au niveau du portail.
- Les élèves qui vapotent hors de la zone prévu à cet effet verront leur cigarette électronique ou leur "puff" confisquée, et leurs responsables légaux seront informés de la situation.

**L'intégralité du règlement doit bien évidemment être respecté.**



# ALARME INCENDIE

---

En cas d'exercice ou non :

- Lorsque l'alarme retentit, vous devez sortir immédiatement par les portes prévues à cet effet sans prendre d'affaires, uniquement votre couette.
- Vous n'attendez pas votre surveillant d'étage et vous vous dirigez dans le calme en direction du parking
- Une fois au parking vous vous regroupez par étage en silence et vous attendez le surveillant qui viendra faire l'appel
- Une fois que vous recevrez l'aval de votre surveillant d'étage vous pourrez remonter calmement dans vos étages.



## COORDONNÉES IMPORTANTES

---

Tél vie scolaire : 04 68 119 138

Mail : [vs-legta.carcassonne@educagri.fr](mailto:vs-legta.carcassonne@educagri.fr)

Permanence : 04 68 119 119 / 04 68 728 309

# CONTROLE DES CONNAISSANCES

## DES REGLES DE SECURITE

### → Déclenchement des alarmes :

- Acte répréhensible par la loi
- Perturbe le bon déroulement des cours et examens
- Peut générer des accidents et une banalisation des évacuations.
- Sévèrements sanctionné

### → Commandes et livraisons (nourriture,....)

- Interdiction d'effectuer des commandes pour raisons de sécurité (les livreurs ont interdiction d'accéder à l'établissement)

### → Circulation et stationnement :

- Code de la route à appliquer dans l'établissement
- Non-respect des règles de circulation = punitions/sanctions → interdiction parking
- Stationnement des apprenants uniquement sur le parking situé après le gymnase (voiture) et sous la résidence (deux-roues)

### → Comportements à risques :

- Consommation d'alcool ou de produits stupéfiants
  - Détenion d'armes ou objets dangereux
  - Bagarres
  - (Cyber) Harcèlement
  - Non-respect de la charte informatique (hacking, pornographie, xénophobie, usurpation de compte...)
- INACCEPTABLES = sanctions lourdes + signalement services de police**

## EVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES

### → Présence obligatoire!

- Absences = rattrapage, à la demande de l'enseignant, dès votre retour :
- Evaluations formatives = mercredi après-midi
  - Evaluations sommatives = modalités précisées par l'enseignant
- Attention : annulation du contrôle continu si impossibilité de rattrapage des évaluations sommatives.**

- Réurrence du comportement fautif de l'absence injustifiée ou non-recevable = sanction d'ordre disciplinaire et/ou pédagogique.

### En cas de fraude au contrôle continu → L'élève s'expose à une sanction :

- D'ordre disciplinaire = sanction pouvant aller jusqu'au conseil de discipline (risque d'exclusion)
- D'ordre pédagogique = risque d'invalidation CC + passage évaluation en épreuve

## RESPECT

## DU CADRE DE VIE

### → Tenue vestimentaire adaptée :

- Inadaptée = remarques → rappels → punitions

### → Ecart de comportements :

- Observation → Punitions/Sanctions → conseil de discipline → exclusion

### → Degradiations :

Sanctionnées et facturées aux élèves majeurs ou aux représentants légaux des élèves mineurs

## D'AUTRUI

### → Respect et tolérance des élèves et des personnels de l'établissement

## HORAIRES

## HYGIENE

## SELF

- Ouvert de **18h à 18h45 et de 19h30 à 7h30** du lundi au vendredi matin.
- Mercredi après-midi accès libre sur inscription de 14h à 17h45.
- Etudes obligatoires de 18h à 18h45 et de 20h à 20h45.
- Sonnerie de réveil à 7h.
- Extinction des feux à 22h.

- Respect de la vie en collectivité
- Veiller à avoir une hygiène personnelle correcte → **Douche quotidienne**
- Respect des camarades et du personnel  
→ **Rangement de la chambre : rien au sol**

- Passage self de 18h45 à 19h15 et petit déjeuner de 7h à 7h45.
- Pour les élèves arrivant après 19h15 : inscription au préalable au bureau de la Vie Scolaire  
→ Repas chauds au self avec AE lundis et mercredis soirs
- → Repas à l'internat pour les arrivées après 20h

## SECURITE

- Tous les dortoirs sont équipés :  
→ Alarme incendie  
→ Alarme anti-intrusion activée à 22h.
  - En cas d'urgence :  
Personne de permanence prévenue immédiatement par l'assistant d'éducation.
- SORTIES  
Interdiction de sortir de l'établissement après 18h00 sauf autorisation validée par les CPE.
  - SANTE  
Interdiction d'introduire des produits alimentaires périsposables.
  - Interdiction de détenir et consommer des boissons alcoolisées ainsi que des produits illicites.
  - Interdiction de détenir ou de consommer des médicaments sauf dans le cadre d'un projet d'accompagnement individuel (voir Infirmière).
  - **En cas de non-respect l'élève s'expose à des sanctions.**

## ABSENCES

1<sup>er</sup> appel à **18h00**, 2<sup>ème</sup> appel à **20h**

### Toute absence à l'internat :

- Doit être impérativement signalée à la Vie Scolaire par téléphone et confirmée par email.
- Toute absence injustifiée ou tout départ d'un interne sans autorisation sera sanctionné.



## Charlemagne

Légende du lycée : « L'eau des puits et des fontaines ayant été empoisonnée par les Sarrasins, Charlemagne, d'un coup de lance fichée en terre, fit faillir une source "claire comme l'argent" Dans cette légende, l'empereur apparaît être choisi par Dieu qui lui donne le même pouvoir qu'à Moïse dans le désert. »

"Ce ne sont pas les murs qui font une ville, mais les hommes qui y vivent et y vivront" (Platon) - citation inscrite sur le livret : " le lycée Charlemagne dans toutes ses époques" réalisé par l'amicale des anciens élèves du lycée Charlemagne pour les 80 ans du lycée.